

Auto-évaluation de l'application des mesures barrières COVID-19 en ESMS

Autoévaluation à réaliser en équipe pluridisciplinaire afin de mettre en place un plan d'action pour une application optimale des recommandations. Pour chaque proposition, **4 cotations** vous sont proposées:

OUI, totalement	Mesure mise en place et appliquée systématiquement, Procédure formalisée. Traçabilité effective.
OUI, régulièrement	Mesure mise en place et régulièrement appliquée, mais pas totalement. Procédure et traçabilité non formalisées.
OUI, insuffisamment	Mesure mise en place mais insuffisamment appliquée. Procédure et traçabilité non formalisées.
NON, jamais	Mesure non mise en place. Aucune procédure adaptée.

6 questionnaires sont proposés:

- Professionnels
- SAS d'entrée
- Intervenants extérieurs
- Visiteurs, familles et proches
- Animateurs
- Service de restauration

Auto-évaluation de l'application des mesures barrières COVID-19 en ESMS

Professionnels

Date de l'évaluation:

08/10/2020

Eléments à évaluer	OUI totalemen t	OUI régulière ment	OUI insuffisa mment	NON jamais	Commentaires	Axes d'amélioration proposés
Une friction avec de la SHA est réalisée à l'entrée dans l'établissement.						
Un masque chirurgical est mis dès l'entrée dans l'établissement.						
Une friction avec de la SHA ou un lavage des mains est réalisé à l'entrée dans le vestiaire.						
La distanciation et la présence d'un nombre limité d'agents sont respectés dans le vestiaire.						
Une friction avec du SHA ou un lavage des mains est réalisé avant de débuter son activité.						
Une désinfection des surfaces hautes est réalisée dans chaque service au moins deux fois par jour.						
Une aération des locaux est réalisée dans chaque service au moins deux fois par jour.						
En cas de contact avec un résident pour qui des précautions complémentaires sont prescrites, le port des E.P.I. nécessaires est respecté.						
En cas de suspicion de contamination pour un résident, les E.P.I. nécessaires sont disponibles 24h/24 pour l'ensemble des soignants.						
Le respect des gestes barrières est appliqué avec les résidents lorsque c'est possible (distanciation physique, absence de contact,...).						
Le respect des gestes barrières est appliqué entre les soignants lorsque c'est possible, y compris lors des pauses (distanciation physique, absence de contact,...).						

Auto-évaluation de l'application des mesures barrières COVID-19 en ESMS

Professionnels

Date de l'évaluation:

08/10/2020

Eléments à évaluer	OUI totalemen t	OUI régulière ment	OUI insuffisa mment	NON jamais	Commentaires	Axes d'amélioration proposés
Le respect des gestes barrières est appliqué avec les visiteurs (distanciation physique, absence de contact,...).						
L'utilisation des ascenseurs est soumise à l'application des mesures barrières et à un nombre limité de personnes pour respecter la distanciation physique.						
Un changement de tenue est réalisé avant et après la pause repas						
Une friction avec de la SHA ou un lavage des mains sont réalisés avant et après chaque pause.						
Les locaux de pause et des créneaux horaires sont aménagés de façon à permettre un respect des mesures barrières (distanciation physique).						
Les contenants des repas sont enveloppés dans des sacs de congélation avant d'être mis au réfrigérateur de la salle de pause.						
Les salles de pause font l'objet d'une désinfection après chaque repas et l'ensemble du matériel mis à disposition (micro-ondes, bouilloire, cafetière...) est décontaminé.						
Le retrait du masque chirurgical se fait à l'extérieur de l'établissement.						
Une friction avec de la SHA est réalisée à la sortie de l'établissement						
L'équipe de nuit applique les mesures barrières déclinées ci-dessus.						
A partir de 3 cas positifs de COVID-19 la mise en place d'une unité et/ou d'un secteur dédié est organisée						

Auto-évaluation de l'application des mesures barrières COVID-19 en ESMS

Professionnels

Date de l'évaluation:

08/10/2020

Eléments à évaluer	OUI totalemen t	OUI régulière ment	OUI insuffisa mment	NON jamais	Commentaires	Axes d'amélioration proposés
Une procédure dégradée permettant de fonctionner en cas d'absentéisme (à hauteur de 20 à 40 % des effectifs) est définie dans le Plan de Continuité d'Activité ?						
Les protocoles de gestion de l'épidémie de COVID-19, sont établis et connus de tous les agents.						
Un suivi du stock des E.P.I. est réalisé.						
Un protocole de réalisation de tests RT-PCR par les professionnels est établi et connu d'eux.						
Un accompagnement par le service de santé au travail est opérationnel.						
En l'absence d'un accompagneemnt opérationnel d'un service de santé au travail dans l'établissement, des actions d'accompagnement et de soutien du personnel sont mises en place.						
La cellule de crise se réunit au moins une fois par semaine.						
Pour toute nouvelle mesure décidée par la cellule de crise, la communication auprès du personnel de l'établissement en est faite au plus tôt.						
Un plan de prévention – COVID-19 encadrant les conditions d'intervention des prestataires extérieurs est établi.						
Les protocoles d'hygiène de l'établissement sont réalisés en partenariat et selon les recommandations du CPIAS et/ou de l'équipe opérationnelle d'hygiène du territoire.						

Auto-évaluation de l'application des mesures barrières COVID-19 en ESMS

SAS d'entrée

Date de l'évaluation:

08/10/2020

Eléments à évaluer	OUI totalemen t	OUI régulière ment	OUI insuffisa mment	NON jamais	Commentaires	Axes d'amélioration proposés
Les visiteurs sont accueillis dans un SAS avec une entrée distincte de l'entrée du personnel.						
Les visiteurs peuvent déposer des vêtements ou affaires personnelles dans un espace sécurisé.						
Les entrées et sorties font l'objet d'une séparation physique ou d'un sens de circulation limitant les croisements et contacts.						
L'espace réservé à l'accueil fait l'objet d'une procédure de décontamination régulière.						

Auto-évaluation de l'application des mesures barrières COVID-19 en ESMS

Intervenants extérieurs (médecins, kinés,...)

Date de l'évaluation:

08/10/2020

Éléments à évaluer	OUI totalemen t	OUI régulière ment	OUI insuffisa mment	NON jamais	Commentaires	Axes d'amélioration proposés
Une friction avec de la SHA est réalisée à l'entrée dans l'établissement.						
Un masque chirurgical est mis dès l'entrée dans l'établissement.						
Le respect des gestes barrières est appliqué avec les résidents lorsque c'est possible (distanciation physique, absence de contact,...).						
Des E.P.I. sont proposés en cas de COVID positif.						
Du matériel est mis à disposition des médecins (tensiomètre, stéthoscope,...).						
Le matériel est désinfecté après chaque utilisation.						
Les examens et les soins sont dispensés exclusivement dans la chambre du résident ou dans un espace dédié.						
Les ambulanciers restent à l'extérieur de l'établissement et un protocole spécifique est mis en place pour acheminer le résident jusqu'à eux.						
Les retours d'hospitalisation sont soumis à un test PCR préalable et à un isolement en chambre de 7 jours.						
Les postes informatiques mis à disposition des intervenants extérieurs font l'objet d'un protocole de désinfection adapté.						
Les intervenants extérieurs ont signé une charte d'intervention.						
Le retrait du masque se fait en dehors de l'établissement.						
Une friction avec de la SHA est réalisée à la sortie de l'établissement						

Auto-évaluation de l'application des mesures barrières COVID-19 en ESMS						
Visiteurs (familles, proches, bénévoles,...)					Date de l'évaluation:	08/10/2020
Éléments à évaluer	OUI totalemen t	OUI régulière ment	OUI insuffisa mment	NON jamais	Commentaires	Axes d'amélioration proposés
Une friction avec de la SHA est réalisée à l'entrée dans l'établissement.						
Un masque chirurgical est mis dès l'entrée dans l'établissement.						
Le respect des gestes barrières est appliqué avec les résidents (distanciation physique, absence de contact, port du masque,...).						
Le port du masque est respecté pendant toute la durée de la visite, conformément aux recommandations.						
Les bénévoles ont signé une charte d'intervention.						
Le retrait du masque se fait en dehors de l'établissement.						
Une friction avec de la SHA est réalisée à la sortie de l'établissement						

Auto-évaluation de l'application des mesures barrières COVID-19 en ESMS

Animateurs

Date de l'évaluation:

08/10/2020

Eléments à évaluer	OUI totalement	OUI régulière ment	OUI insuffisa mment	NON jamais	Commentaires	Axes d'amélioration proposés
Une friction avec de la SHA est réalisée à l'entrée dans l'établissement.						
Un masque chirurgical est mis dès l'entrée dans l'établissement.						
Une friction avec de la SHA ou un lavage des mains est réalisé avant de débuter son activité.						
Le respect des gestes barrières est appliqué avec les résidents (distanciation physique, absence de contact,...).						
Le respect des gestes barrières est appliqué avec les résidents qui participent aux activités, lorsque c'est possible (distanciation physique, absence de contact,...).						
L'utilisation des ascenseurs est soumis à l'application des mesures barrières et à un nombre limité de personnes pour respecter la distanciation physique.						
Les animations sont réalisées avec des groupes fixes et identifiés (5 résidents max).						
Les salles d'animation ou de repos respectent une surface de 4m ² par résident.						
Le retrait du masque se fait en dehors de l'établissement.						
Une friction avec de la SHA est réalisée à la sortie de l'établissement						

Auto-évaluation de l'application des mesures barrières COVID-19 en ESMS

Service restauration

Date de l'évaluation:

08/10/2020

Eléments à évaluer	OUI totalemen t	OUI régulière ment	OUI insuffisa mment	NON jamais	Commentaires	Axes d'amélioration proposés
Une friction avec de la SHA ou un lavage des mains est réalisée avant de débuter le service de restauration.						
Les soignants ou agents du restauration s'assurent que les résidents ont réalisé une friction avec de la SHA ou un lavage des mains avant le repas et les collations.						
Les gestes barrières sont appliqués avec les résidents (distanciation physique, absence de contact,...).						
Les entrées et sorties des salles de restauration sont organisées de manière à respecter la distanciation physique en limitant les zones de regroupement dans l'attente de l'ouverture des portes.						
Les gestes barrières sont appliqués et respectés entre les résidents pendant les repas (distanciation physique, absence de contact quand c'est possible,...).						
Les plateaux repas, pichets, carafes ou bouteilles sont manipulés en respectant des mesures d'hygiène stricte conformément aux recommandations.						